

Trousse de vaccination pour les élèves de 6^e année

Vaccinations en 6^e année – Feuillet d'information

Dans les 60 dernières années, la vaccination a sauvé plus de vies, au Canada, que n'importe quelle autre mesure sanitaire. Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent les maladies.

Les vaccins contre l'hépatite B, la varicelle, le méningocoque pour les sérogroupes A, C, Y, W-135 et le papillomavirus humain sont offerts à tous les élèves de la 6^e année.

- Tous les feuillets d'information concernant les vaccins se trouvent sur le site www.saskatchewan.ca/immunize.
- Les infirmières révisent les dossiers d'immunisation de tous les élèves de 6^e année. Si un élève n'a pas besoin d'un vaccin, même AUTORISÉ par un parent/tuteur, l'infirmière **n'administrera pas** le vaccin à l'élève.
- Les élèves reçoivent les doses de vaccin nécessaires pour compléter une série, au cours de visites de l'infirmière de la santé publique à l'école.

Vaccin	Automne	Printemps
Hépatite B (2 doses)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Men-C-ACWY-135 (1 dose)	<input checked="" type="checkbox"/>	
VPH (2 doses)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Varicelle (1 ou 2 doses)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Qu'est-ce que l'hépatite B?

- L'hépatite B est une maladie évitable par la vaccination. Le vaccin contre l'hépatite B est administré aux élèves de 6^e année depuis 1995. Bon nombre de nouveaux cas apparaissent au début de l'âge adulte.
- L'hépatite B est un virus qui attaque le foie et peut y causer des cicatrifications, des dommages permanents (cirrhose) ainsi qu'entraîner le cancer du foie et la mort.
- Le virus se trouve dans les liquides organiques tels que le sang, le sperme, les sécrétions vaginales et la salive des personnes infectées.

L'hépatite B se propage :

- par le partage d'articles personnels tels que rasoirs, brosses à dents et soie dentaire.
- en réutilisant ou partageant du matériel souillé ayant servi au perçage, au tatouage ou à l'acupuncture, ainsi que des aiguilles ou autre équipement ayant servi à injecter de la drogue ou autres substances (p. ex. des stéroïdes).
- par une piqûre avec une aiguille contaminée.
- par des rapports sexuels non protégés.
- d'une femme enceinte à son bébé pendant la grossesse.

Qu'est-ce que la varicelle?

- La varicelle est une infection causée par le virus varicelle-zona qui est une maladie évitable par la vaccination.
- La varicelle peut entraîner des complications telles qu'une pneumonie (infection des poumons), une encéphalite (inflammation du cerveau) et des infections bactériennes de la peau (maladie mangeuse de chair).

La varicelle se propage :

- dans l'air lorsque la personne infectée tousse ou éternue, ou par contact direct avec le fluide des lésions cutanées (cloques).

REMARQUE :

- En Saskatchewan, très peu d'enfants ont eu la varicelle depuis l'introduction de la vaccination contre cette maladie, en 2005.
- **Le simple souvenir d'avoir eu une maladie ne constitue plus une preuve d'immunité pour les personnes nées après le 1^{er} janvier 2003. Ces enfants doivent recevoir 2 doses de vaccin contre la varicelle pour être considérés comme immunisés.**
- **À moins d'avoir la preuve documentée de son immunité, telle qu'un test sanguin, votre enfant devra recevoir le vaccin contre la varicelle.** Vacciner un enfant qui pourrait être immunisé ne constitue pas un danger.

Qu'est-ce que la méningococcie?

- **REMARQUE :** Le vaccin administré en 6^e année contient 4 souches de bactéries de la méningococcie et diffère, en cela, du vaccin contenant une seule souche de bactéries qu'on administre aux enfants de 1 an.
- Le vaccin contre la méningococcie est administré aux élèves de la 6^e année depuis 2004.
- *Neisseria meningitidis* de sérotypes A, C, Y et W-135 peut être prévenue par un vaccin. Cette maladie atteint surtout les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.
- La méningococcie peut provoquer de graves infections, telles que la méningite (infection des membranes entourant le cerveau), la septicémie (infection du sang) et entraîner la mort dans les 24 heures.
- Les premiers signes de la maladie sont une manifestation soudaine de fièvre, de frissons, de fatigue et d'irritabilité. Des symptômes tels que de puissants maux de tête, une raideur du cou ou encore de minuscules éruptions cutanées d'un rouge violacé, comme des hématomes, apparaissent rapidement sur le corps, par la suite.
- Des complications aux conséquences permanentes comprennent la perte de membres, des lésions cérébrales, la perte de l'ouïe, des convulsions et des cicatrifications de la peau.
- Même avec un traitement par antibiotiques, le taux de mortalité demeure de 10 à 15 p. 100.

La bactérie de méningococcie se transmet :

- par la toux, les éternuements, les contacts rapprochés ou « face à face », la salive et les baisers.
- Beaucoup de personnes sont porteuses de la bactérie dans le nez et la gorge, sans pour autant être malades.

Que sont les papillomavirus humains (le virus du papillome humain - VPH)?

- Le VPH est l'une des infections sexuellement transmissibles (IST) les plus communes. Elle se propage par les rapports sexuels ainsi que par contact direct avec la peau.
- On évalue à 75 p. 100 le nombre d'hommes et de femmes sexuellement actifs qui contracteront au moins un VPH au cours de leur vie.
- **S'abstenir de toute activité sexuelle est le seul moyen d'éviter totalement une infection à VPH.**
- Il existe plus de 100 types de VPH, dont 9 à risques élevés pouvant être évités par la vaccination.
- Le vaccin contre le VPH est administré aux filles en 6^e année depuis 2008. Les garçons, de la même année scolaire, pourront recevoir ce vaccin en septembre 2017.
- Le vaccin Gardasil 9^{MC}, utilisé pour le programme d'immunisation des élèves de 6^e année, comprend les types 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58 de VPH.
- Les types 6 et 11 sont responsables de plus de 90 p. 100 des verrues génitales.
- Les types 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58 peuvent causer des cancers de la bouche, du nez, de la gorge et de l'anus, chez les hommes et les femmes, ainsi que les cancers du col de l'utérus et du vagin, chez les femmes, et celui du pénis chez les hommes. 70 à 90 p. 100 de ces cancers peuvent être évités par la vaccination.

Que se passe-t-il quand une personne contracte une infection à VPH?

- La plupart des personnes infectées ne ressentent aucun symptôme et peuvent transmettre le virus à leur partenaire sans même le savoir.
- Le plus souvent, une infection à VPH disparaît d'elle-même, toutefois, chez certaines personnes, l'organisme ne peut pas combattre le VPH et les cellules infectées par le virus peuvent devenir cancéreuses.

REMARQUES :

- Toutes les filles nées au 1^{er} janvier 1996, et après cette date, peuvent obtenir gratuitement le vaccin (jusqu'à l'âge de 27 ans) dans un centre de santé publique local.
- Le vaccin contre les VPH est recommandé pour les autres personnes, mais n'est pas offert gratuitement. Veuillez consulter à ce sujet votre fournisseur de soins de santé en vue d'acheter, à titre personnel, le vaccin contre les VPH. **Le ministère de la Santé ne rembourse pas les coûts de vaccins achetés à titre personnel.**

Si vous craignez de faire vacciner un élève, parlez-en avec une infirmière de la santé publique, car certains vaccins ne sont pas recommandés dans les cas suivants :

- Les personnes ayant eu des réactions allergiques pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection de certains vaccins ou composants de vaccins.
- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou des traitements médicaux.
- Toute personne à qui l'on a administré des produits du sang ou de l'immunoglobuline.

- Les femmes enceintes.

Quelles sont les réactions courantes à la vaccination?

- Des douleurs, des rougeurs et une enflure au point d'injection pendant 1 à 2 jours.
- Des maux de tête, une fièvre bénigne et de la fatigue.
- Une éruption cutanée pouvant ressembler à la varicelle, mais accompagnée de moins de lésions, peut se produire environ deux semaines après la vaccination.

De l'acétaminophène (Tylenol® et Tempra®) peut être administré contre la fièvre ou la douleur. Il ne faut PAS administrer d'AAS (Aspirin®) aux personnes de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

L'éruption cutanée se manifeste

habituellement par quelques petites cloques près du point d'injection et parfois ailleurs sur le corps.

- Les personnes vaccinées contre la varicelle qui souffrent d'une telle réaction cutanée ne sont que **très rarement** contagieuses. Pour éviter toute transmission du virus, ces personnes devraient, cependant, couvrir les lésions (cloques) jusqu'à ce qu'elles sèchent et forment une croûte.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction imprévue ou indésirable à votre infirmière de la santé publique ou à votre fournisseur de soins.
- Les infirmières restent sur place de 15 à 20 minutes après la vaccination du dernier élève.
- Il existe une possibilité extrêmement rare de réaction allergique, constituant un danger de mort, nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations. **Si cela se produit, composez le 911 ou présentez-vous au centre de traitement d'urgence le plus proche de chez vous.**

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes;
- vous avez dû emmener votre enfant chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Pour en savoir plus, communiquez avec vos services de santé publique locaux, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou composez le 811.

La protection de la confidentialité de votre dossier d'immunisation

Vos renseignements médicaux personnels sont confidentiels, et les autorités régionales de santé et les autorités compétentes des Premières Nations qui offrent des services de santé publique, de même que le ministère de la Santé de la Saskatchewan, prennent bien soin de s'assurer que ces renseignements sont protégés. Vos renseignements médicaux relatifs à l'immunisation demeurent confidentiels et ne sont utilisés ou communiqués qu'avec votre consentement ou comme l'autorise la loi. Les dossiers d'immunisation sont stockés dans Panorama, un registre d'immunisation électronique qu'utilisent le ministère de la Santé, les autorités régionales de santé et certaines autorités compétentes des Premières Nations, afin d'enregistrer et de gérer les dossiers d'immunisation de tous les résidents de la Saskatchewan.

1. En quoi consiste Panorama?

Panorama est un système électronique sécurisé de gestion de dossiers médicaux conçu pour enregistrer et stocker les renseignements relatifs à l'immunisation. Vos renseignements confidentiels relatifs à l'immunisation ne sont accessibles qu'au moyen de réseaux sécurisés aux professionnels de la santé autorisés, tels que les membres de votre équipe de santé publique, les médecins et les infirmières praticiennes de l'ensemble de la province.

2. À quel moment mes renseignements relatifs à l'immunisation sont-ils enregistrés dans Panorama?

Une immunisation est enregistrée dans Panorama chaque fois qu'une autorité régionale de santé ou une autorité compétente des Premières Nations qui offre des services de santé publique vous administre un vaccin. Des renseignements concernant l'immunisation seront également enregistrés dans Panorama si vos antécédents d'immunisation sont fournis aux services de santé publique par votre médecin ou infirmière praticienne. Ces renseignements sont enregistrés dans Panorama afin d'assurer l'exhaustivité et l'exactitude de votre dossier d'immunisation et de favoriser la sécurité des clients.

3. Comment mes renseignements relatifs à l'immunisation sont-ils utilisés dans Panorama?

Le ministère de la Santé, les autorités régionales de santé et les autorités compétentes des Premières Nations s'efforcent de réduire et de contrôler la propagation des maladies graves que les vaccins peuvent prévenir. Panorama procure les renseignements dont les professionnels de la santé publique ont besoin pour

obtenir les meilleurs taux d'immunisation possibles dans nos collectivités et protéger tous les résidents de la Saskatchewan.

Les renseignements enregistrés dans Panorama peuvent être utilisés aux fins suivantes :

- vous aviser du fait que vous ou votre enfant avez besoin d'être immunisés en fonction de l'âge, des facteurs de risque ou des critères d'admissibilité;
- communiquer avec d'autres professionnels de la santé qui offrent des services de santé publique; contrôler la propagation des maladies pouvant être prévenues par un vaccin; soutenir le diagnostic et le traitement des maladies pouvant être prévenues par un vaccin;
- gérer vos dossiers d'immunisation;
- surveiller l'effet des vaccins sur la prévention des maladies transmissibles au sein de votre collectivité.

4. Quel type de renseignements enregistre-t-on dans Panorama?

- Vos nom au complet, adresse actuelle, date de naissance et numéro d'assurance-maladie (c'est ce qu'on appelle des données démographiques).
- Les renseignements relatifs à l'immunisation tels que le nom du vaccin, la date de l'immunisation, le dosage et les motifs pour lesquels vous avez été immunisé (critères d'admissibilité/facteurs de risque). Cela comprend tous les vaccins, systématiques ou non (ceux qui sont fournis aux personnes atteintes de maladies chroniques).
- Bien que les événements indésirables découlant d'une immunisation soient rares, les précisions les concernant sont enregistrées dans Panorama.

5. Comment la confidentialité de mes renseignements est-elle protégée?

Les mesures de protection énoncées ci-dessous sont en place afin de s'assurer que seuls les professionnels de la santé qui prennent part aux soins d'une personne peuvent utiliser les renseignements médicaux personnels stockés dans Panorama.

- Tous les fournisseurs de soins de santé sont avisés de leurs responsabilités en matière de sécurité. Ils doivent convenir de protéger la confidentialité des renseignements et ne les utiliser qu'en cas de nécessité absolue. Tous les utilisateurs doivent signer une entente de confidentialité avant d'être autorisés à utiliser Panorama.

- L'entrée dans le système n'est consentie qu'aux utilisateurs autorisés qui prennent part à la prestation des services d'immunisation.
- Les utilisateurs autorisés se voient attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe uniques, qui ne doivent pas être communiqués, et tous les utilisateurs reçoivent une formation en matière d'utilisation et de divulgation.
- Il y a en place des politiques, des pratiques et des systèmes informatiques conçus pour protéger les renseignements contre l'utilisation non autorisée, les erreurs et les pertes.
- Les utilisateurs autorisés signent toutes les ententes de confidentialité nécessaires et sont juridiquement tenus de les respecter.
- Tous les utilisateurs autorisés jouissent, en fonction de leurs rôles, d'autorisations particulières restreignant leur utilisation des données stockées dans Panorama.
- De plus, des systèmes de sécurité de réseau sont en place et font activement et régulièrement l'objet d'une surveillance, ce qui permet de vérifier l'activité du compte d'un utilisateur.
- Toute personne peut demander que l'accessibilité à son dossier enregistré dans Panorama soit « interdite » aux autres fournisseurs de soins de santé. Si la personne a recours à des services et consent à ce que son dossier soit utilisé, ou si son dossier doit être examiné en raison d'un besoin sanitaire imminent, son dossier sera alors « signalé » et pourra faire l'objet d'une vérification. Toute utilisation, y compris la consultation du dossier d'une personne enregistré dans Panorama, peut aussi faire l'objet d'une vérification.

6. Comment puis-je obtenir de plus amples renseignements sur Panorama?

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations concernant Panorama et la confidentialité de vos renseignements relatifs à l'immunisation, vous pouvez appeler votre autorité régionale de santé, votre autorité compétente des Premières Nations ou une infirmière de vos services locaux de santé publique. Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements au www.ehealthsask.ca/panorama (en anglais).

7. Les renseignements relatifs à l'immunisation de mon enfant, ou encore aux miens, sont-ils tous enregistrés dans Panorama?

Oui. Les renseignements concernant les vaccins qu'administrent des infirmières de la santé publique et d'autres fournisseurs de soins de santé à vous ou votre enfant sont enregistrés dans Panorama.

Cela permet de s'assurer que votre dossier d'immunisation complet est accessible aux fournisseurs de soins de santé autorisés ou à vous-même, quel que soit l'endroit où vous habitez en Saskatchewan ou chaque fois que vous avez recours aux services de santé publique.

Souvent, un dossier d'immunisation exhaustif est exigé lorsqu'une personne fréquente une université ou un collège, présente sa candidature à certains postes ou décide de voyager au Canada ou à l'étranger. Parfois, ce dossier est requis si vous recevez des soins en salle d'urgence.

Si votre immunisation ou celle de votre enfant n'est pas complète, les fournisseurs de soins de santé recommanderont des vaccins supplémentaires afin que vous ou votre enfant soyez protégés, à l'avenir, contre les maladies graves.

8. Que dois-je faire si j'ai une préoccupation ou une plainte à formuler au sujet de la confidentialité de mes renseignements médicaux personnels dans Panorama?

Si vous avez des préoccupations concernant l'utilisation de vos renseignements médicaux personnels, adressez-vous à votre praticien en santé publique ou fournisseur de services de vaccination. Si vous avez encore des préoccupations, adressez-vous au superviseur approprié ou au gestionnaire responsable des services de santé publique relevant de votre autorité régionale de santé ou autorité compétente des Premières Nations. Si vous souhaitez porter plainte officiellement à l'égard d'une question de confidentialité, nous vous encourageons à communiquer avec l'agent de la protection de la vie privée de votre région de santé ou organisme de santé des Premières Nations. À défaut, vous pouvez aussi communiquer avec le ministère de la Santé ou le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

9. Comment puis-je obtenir une copie de mon dossier d'immunisation?

Vous êtes en droit de lire votre dossier d'immunisation ou d'en demander une copie. Si vous souhaitez obtenir une copie de votre dossier d'immunisation ou de celui de votre enfant, adressez-vous à votre praticien en santé publique ou fournisseur de services de vaccination.

Directives sur le consentement à la vaccination

- Lisez et gardez pour référence les feuillets d'information sur les vaccins.**
 - Vous trouverez, en ligne, le calendrier provincial des vaccinations ainsi que les feuillets d'information en français sur les vaccins, au www.saskatchewan.ca/bonjour.
 - Pour toute autre langue que le français ou si vous avez besoin d'aide pour mieux comprendre les renseignements fournis, communiquez avec le bureau de la santé publique mentionné ci-dessous.
- Un des parents/tuteurs doit remplir les sections suivantes du formulaire de consentement.**
 - Renseignements sur l'élève
 - Liste de vérification concernant la santé de l'élève
 - Consentement à la vaccination
 - Veillez signer et dater les sections** au recto du formulaire de consentement.
 - Une signature est requise** même si vous **NE CONSENTEZ PAS** à ce que l'élève soit vacciné.
- Détachez le formulaire de consentement et demandez à votre enfant de le retourner à l'école immédiatement. Le parent ou le tuteur peut glisser le formulaire dans une enveloppe avant qu'il soit rapporté à l'école.
- Si un élève a reçu des vaccins en dehors de la Saskatchewan : qu'il s'agisse de vaccins payants administrés dans un service d'urgences, une clinique santé-voyage, un cabinet médical ou administrés par un pharmacien ou une infirmière praticienne, ou bien si l'élève a été vacciné dans une communauté des Premières Nations autre que celle où il habite; faites parvenir, à l'école, une copie du dossier de vaccination de l'élève à l'attention de l'infirmière.
- Les infirmières révisent les dossiers d'immunisation des élèves avant d'administrer un vaccin.** Si l'infirmière remarque qu'un élève n'a pas besoin d'un vaccin autorisé par un parent ou un tuteur, elle n'administrera pas le vaccin et notera ce fait sur l'avis de vaccination (Notice of Immunization) remis à l'élève.
- Généralement, les dates de vaccination en milieu scolaire ne sont pas communiquées aux parents/tuteurs ou aux élèves. Les parents peuvent communiquer avec une infirmière de la santé publique pour discuter du cas de leur enfant ou, s'ils le souhaitent, faire vacciner leur(s) enfant(s) dans un centre de soins de santé plutôt qu'à l'école.

Remarques :

- Si votre enfant a une mauvaise réaction ou une réaction inhabituelle au(x) vaccin(s) administré(s), veuillez consulter immédiatement votre fournisseur de soins et aviser le bureau de la santé publique de la réaction de votre enfant.
- Suivant la signature du Formulaire de consentement à la vaccination, les parents/tuteurs doivent informer l'infirmière de la santé publique de l'école de tout changement de santé de l'élève.
- Le Formulaire de consentement à la vaccination est valide pour la période nécessaire à l'administration de toutes les doses du ou des vaccins, ou jusqu'à ce que l'élève atteigne ses 18 ans.
- Pour annuler le consentement à la vaccination de son enfant, un des parents/tuteurs doit communiquer avec l'infirmière de la santé publique de l'école.
- Pour toute question sur les programmes de vaccination scolaires, communiquez avec votre bureau de la santé publique.

Afin de garder un dossier complet, tous les vaccins administrés à une personne sont consignés, par le personnel de la santé publique, dans le registre provincial informatisé d'immunisation nommé Panorama. Votre dossier d'immunisation est également susceptible d'être consulté par des professionnels de la santé afin de fournir des services de santé publique, d'aider au diagnostic et au traitement, et de contrôler la propagation des maladies évitables par la vaccination. Panorama est le système électronique sécurisé utilisé en Saskatchewan afin d'enregistrer et de gérer les dossiers de vaccination, et de santé liée à la vaccination, de tous les résidents de la province.

Consentement à la vaccination systématique - Élèves de 6^e année

- **LES 4 VACCINS SUIVANTS POURRAIENT ÊTRE OFFERTS AUX ÉLÈVES: VACCIN CONTRE L'HÉPATITE B (HB); VACCIN ANTIMÉNINGOCOCCIQUE CONJUGUÉ A, C, Y, W -135; VACCIN CONTRE LA VARICELLE; ET VACCIN CONTRE LE PAPILOMAVIRUS HUMAIN.**
- **PARENTS/TUTEURS : À L'AIDE D'UN STYLO, REMPLIR LISIBLEMENT LES SECTIONS 1, 2 ET 3 DU FORMULAIRE ET LE RENDRE À L'ÉCOLE.**

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE (À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)			
Nom de l'élève (caractères d'imp.)	Prénom de l'élève (caractères d'imp.)	Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/>	Date de naissance
N° d'assurance-maladie	Adresse postale/C. P., ville et code postal		École
Nom du parent/tuteur (caractères d'imp.)	Tél. cell. () <input type="checkbox"/> Textos seulement? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	N° de téléphone privilégié ()	Enseignant(e)
Lien de parenté avec l'élève	Adresse courriel du parent/tuteur		
SECTION 2 : LISTE DE VÉRIFICATION SUR LA SANTÉ DE L'ÉLÈVE (À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)			
1) L'élève a-t-il déjà eu une réaction grave ou une réaction allergique, constituant un danger de mort, à un vaccin ou à un composant de vaccin? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser : _____			
2) L'élève souffre-t-il de problèmes de santé ou d'allergies graves aux médicaments? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser : _____			
3) L'élève a-t-il reçu des produits du sang ou de l'immunoglobuline dans le courant de l'année passée? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, produit(s), date(s) : _____			
4) L'élève prend-il des médicaments (p. ex. prednisone), souffre-t-il d'une maladie, ou est-il traité pour une maladie affaiblissant le système immunitaire (p. ex. un cancer ou le SIDA)? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser : _____			
5) Cocher toutes les réponses appropriées : L'élève a-t-il déjà été vacciné : <input type="checkbox"/> À l'extérieur de la Saskatchewan ? <input type="checkbox"/> Par un service des urgences? <input type="checkbox"/> Avec un vaccin acheté? <input type="checkbox"/> Dans une clinique santé-voyage? <input type="checkbox"/> Par un médecin, un pharmacien ou une infirmière praticienne? <input type="checkbox"/> Dans une communauté des Premières Nations différente que celle où il vit actuellement (le cas échéant)? Si oui, précisez, autant que possible, le ou les noms des vaccins reçus, les date(s), localité(s) du ou des fournisseurs de soins et joignez une copie du ou des documents connexes : _____			
SECTION 3 : CONSENTEMENT À LA VACCINATION (SECTION À LIRE PAR LE PARENT/TUTEUR)			
<ul style="list-style-type: none"> • J'ai lu les renseignements figurant sur le ou les feuillets de vaccination du ministère de la Santé qui m'ont été fournis pour le ou les vaccins énumérés ci-dessous. • J'ai eu l'occasion de poser des questions auxquelles on a répondu à ma satisfaction. • J'atteste comprendre les avantages du ou des vaccins et les réactions possibles, ainsi que les risques que pourrait courir mon enfant s'il n'est pas vacciné. • J'atteste comprendre que dans le rare cas d'anaphylaxie, mon enfant recevra un traitement d'urgence. • J'atteste comprendre que lorsqu'une série de vaccins exige plus d'une dose, mon consentement se poursuit jusqu'à ce que toutes les doses requises du vaccin aient été administrées à mon enfant, à moins que je ne fournisse au préalable une révocation écrite ou verbale à l'infirmière de la santé publique de l'école. <p>En tant que parent ou tuteur de cet enfant, j'atteste comprendre et reconnaître que j'ai les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter un médecin si mon enfant présente une réaction inhabituelle ou grave après la vaccination. Si une telle réaction se produit, je veillerai à ce que mon enfant reçoive des soins et j'en informerai immédiatement les services de la santé publique. • Informer l'infirmière de l'école de tout changement dans l'état de santé de mon enfant mentionné à la section 2 qui survient après la signature du présent formulaire de consentement. 			
LE PARENT/TUTEUR DOIT COCHER OUI OU NON POUR CHACUN DES VACCINS ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS, PUIS SIGNER ET DATER			
REMARQUE : Le nombre de doses dépend des antécédents vaccinaux de l'élève.			
Je consens à la vaccination de mon enfant par la série de vaccins contre l'hépatite B. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Signature _____ Date <u>(JJ/MM/AAAA)</u>		Je consens à la vaccination de mon enfant par le vaccin antiméningo-coccique conjugué A, C, Y, W-135 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Signature _____ Date <u>(JJ/MM/AAAA)</u>	
Je consens à la vaccination de mon enfant par la série de vaccins contre la varicelle. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Signature _____ Date <u>(JJ/MM/AAAA)</u>		Je consens à la vaccination de mon enfant par la série de vaccins contre le papillomavirus humain. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Signature _____ Date <u>(JJ/MM/AAAA)</u>	

Parents – Veuillez remplir les sections 1, 2 et 3 de ce formulaire puis le renvoyer à l'école.

SECTION 4 : À L'USAGE DE L'INFIRMIÈRE SEULEMENT

Nom de l'élève : _____ M F DATE DE NAISSANCE _____ N° ASSUR.-MALADIE _____

Date d'entrée des directives de consentement dans Panorama : _____ Paraphe de l'infirmière : _____

Utilisez cette section si la documentation du point de service n'est pas disponible.

Utilisez cette section si la documentation du point de service n'est pas disponible.								Inscrit
Date de vaccination	Vaccin	Dose n°	N° de lot	Dose	Voie	Site	Signature de l'infirmière	
	HB			1,0 ml	IM	BG BD		
	HB			1,0 ml	IM	BG BD		
	VPH-9			0,5 ml	IM	BG BD		
	VPH-9			0,5 ml	IM	BG BD		
	Men-C-ACYW-135			0,5 ml	IM	BG BD		
	Varicelle			0,5 ml	SC	BG BD		

Consentement verbal

Nom du parent/tuteur :

Téléphone :

Date et heure :

Signature de l'infirmière :

Remarques :